

# ***ASBL Soli-Dons***

## ***Rapport d'activités 2022***

2, Chaussée de Braine-le-Comte  
1400 Nivelles  
067/87 87 23

[soli-dons@hotmail.com](mailto:soli-dons@hotmail.com)  
[projet.soli-dons@hotmail.com](mailto:projet.soli-dons@hotmail.com)



Soli-Dons ASBL - Nivelles

N°entreprise : 0696-995-379

Avec le soutien de



## Table des matières

|     |                                                                   |    |
|-----|-------------------------------------------------------------------|----|
| 1.  | Introduction.....                                                 | 3  |
| 2.  | Rappel de l'objet social .....                                    | 3  |
| 3.  | La lutte contre le gaspillage alimentaire.....                    | 4  |
| A.  | Récolte des invendus et surplus alimentaires .....                | 4  |
| 1)  | Nos partenaires au travers des banques alimentaires.....          | 4  |
| 2)  | Nos partenaires directs.....                                      | 4  |
| 3)  | Risques pour l'approvisionnement.....                             | 4  |
| 4)  | Chiffres.....                                                     | 5  |
| B.  | Objectif « zéro gaspillage et zéro déchet » .....                 | 6  |
| 1)  | Redistribution des surplus .....                                  | 6  |
| 2)  | Gestion des déchets.....                                          | 6  |
| 4.  | La distribution de colis alimentaires .....                       | 8  |
| 5.  | Nos autres actions et projets réalisés en 2021 .....              | 12 |
| A.  | Précarité menstruelle .....                                       | 12 |
| B.  | Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire ..... | 12 |
| C.  | Divers .....                                                      | 12 |
| 6.  | Ressources humaines.....                                          | 14 |
| A.  | Situation générale et évolution.....                              | 14 |
| B.  | Les contrats article 60.....                                      | 14 |
| 7.  | Le financement de notre activité .....                            | 16 |
| A.  | Les subsides.....                                                 | 16 |
| B.  | Les recettes d'activités diverses.....                            | 17 |
| 8.  | Les perspectives et objectifs.....                                | 18 |
| A.  | Maintenir l'emploi et le financement de l'ASBL.....               | 18 |
| B.  | La prise en charge du rôle de plateforme provinciale .....        | 18 |
| 1)  | Déménager vers un local plus grand et plus adapté .....           | 18 |
| 2)  | Le transport .....                                                | 19 |
| 3)  | Repenser la logique quotidienne de l'ASBL .....                   | 19 |
| 4)  | Le montage de la plateforme provinciale .....                     | 19 |
| 9.  | L'année 2022 en photos .....                                      | 21 |
| 10. | Annexes .....                                                     | 26 |

## 1. Introduction

L'année 2022 est marquée par la transition. Le développement de Soli-dons suit son cours et permet une professionnalisation de l'activité.

En 2022, nous avons récolté 159 tonnes d'invendus alimentaires. Un rôle accru a été porté à la redistribution des denrées auprès d'autres associations, soit plus de 39 tonnes. L'ensemble de ces aliments ont pu être redistribués à un nombre toujours croissant de personnes dans des situations de difficultés sociales et de précarité.

Cette année a permis la consolidation des antennes de distributions. Aussi, des conventions financières ont été établies avec les CPAS partenaires.

Les soutiens financiers de la Province du Brabant Wallon, de la Région Wallonne ainsi que de Viva For Life ont été essentiels pour maintenir l'activité quotidienne et le développement de l'ASBL. Malgré cela, la coordination est passée à  $\frac{3}{4}$  temps à partir de juin et ce, avec un nouveau coordinateur.

L'évolution de Soli-dons est freinée par la logistique : transport, stockage et manutention. Notre camionnette Citroën Jumper a rendu l'âme mais des budgets ont été obtenus pour en racheter une. En termes de stockage et de manutention, le permis pour le nouveau local a été envoyé et un plan est prévu pour son aménagement intérieur. Au-delà de ces aspects, la réflexion de plateforme provinciale suit son cours.

Ce rapport a pour objectif de vous donner un état des lieux de la situation de l'ASBL, de son évolution, des actions entreprises, des risques à venir pour l'ASBL et du travail accompli au quotidien au cours de l'année écoulée mais aussi de vous présenter ses perspectives et ses défis.

## 2. Rappel de l'objet social

L'association a pour but social la **lutte contre le gaspillage alimentaire** pour lequel elle se veut être un acteur et un opérateur de première ligne.

Dans ce cadre, elle participe à la **redistribution, à titre gratuit, de surplus alimentaires à des personnes en difficultés sociales**.

### 3. La lutte contre le gaspillage alimentaire

#### A. Récolte des invendus et surplus alimentaires

En 2022, **159 tonnes de marchandises ont été récoltées** auprès de nos différents partenaires commerciaux et donateurs, ce qui représente une hausse de **plus de 29 tonnes par rapport à 2021**.

Nos partenaires au *travers* des banques alimentaires

Depuis 2018, Soli-Dons a une convention avec la Banque Alimentaire Bruxelles-Brabant lui permettant d'enlever quotidiennement les surplus alimentaires dans plusieurs magasins :

- Carrefour Mont-Saint-Jean de Waterloo
- Colruyt Waterloo
- Colruyt Nivelles
- Colruyt Genappe
- Aldi Genappe

##### 1) Nos partenaires directs

Depuis avril, nous avons officialisé notre **nouvelle collaboration avec la boulangerie Demaret** dont les locaux sont à Arquennes. Depuis, nous y effectuons des enlèvements presque quotidiennement.

Nous avons arrêté la collaboration avec le Bioooooh de Genappe, les quantités et la qualité n'étaient pas suffisantes pour maintenir le partenariat.

De manière plus ponctuelle, nous avons également reçu des invendus ou surplus de production des partenaires suivants :

- o La ferme Ecosphère à Genappe (surplus de production d'œufs bio et courgettes)
- o Schweppes Suntory Benelux (boissons)
- o Le service de réinsertion de Seneffe au travers de leur espace maraîcher
- o Certains agriculteurs des environs, notamment un surplus de 2,5 tonnes de pommes de terre à Nivelles.

##### 2) Risques pour l'approvisionnement

Soli-dons a été confronté à plusieurs situations complexes en 2022. Etant donné l'augmentation de la demande d'aide alimentaire et la baisse de l'approvisionnement en Belgique en 2022<sup>1</sup>, certaines associations d'aide alimentaire récupèrent au Carrefour de Mont Saint-Jean aussi. Malgré les discussions avec le Carrefour, la situation ne changera pas. Aussi, l'approvisionnement est directement impacté.

---

<sup>1</sup> [https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/pres/230213-communique-de-presse-fr\\_file.pdf](https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/pres/230213-communique-de-presse-fr_file.pdf)

De plus, certains autres risquent pèsent sur Soli-dons dans son souhait de développer son approvisionnement. Tout d’abord, la majeure partie des partenaires commerciaux de qualité sont déjà en partenariat avec d’autres associations d’aide alimentaire (notamment les Colruyt et Aldi).

Dans la continuité, il n’y a aucune obligation législative pour éviter le gaspillage alimentaire dans le commerce. Les dons dépendent donc du bon vouloir des gérants de supermarchés ou grossistes. Une conséquence indirecte réside dans la « franchisation » du secteur des supermarchés, ce qui engendre des conditions de collecte plus complexes car chaque gérant n’est pas tenu à l’obligation de don comme auparavant via la maison mère (comme Colruyt par exemple).

Dans les autres risques de baisse d’approvisionnement, notons la meilleure gestion des stocks des partenaires commerciaux, l’émergence d’acteurs lucratifs dans le secteur (Too Good To Go, Happy Hours Market, ...) mais aussi, la mise en concurrence des acteurs de l’aide alimentaire par les partenaires commerciaux qui nivellent vers le bas les conditions de ramassage des denrées alimentaire (comme Soli-dons en a fait les frais pour le Carrefour de Mont Saint-Jean).

Pour répondre à cela, le développement de la plateforme provinciale permettrait un meilleur statut auprès des partenaires commerciaux mais aussi, éviterait la mise en concurrence d’acteur de l’aide alimentaire. Au-delà de la Province, une structuration du secteur de l’aide alimentaire au niveau régional est au travail grâce au soutien de la Concertation d’Aide Alimentaire Wallonne.

### 3) Chiffres

Le tableau ci-dessous reprend les quantités de marchandises (en kg) récoltées dans ces magasins pour l’année 2022 :

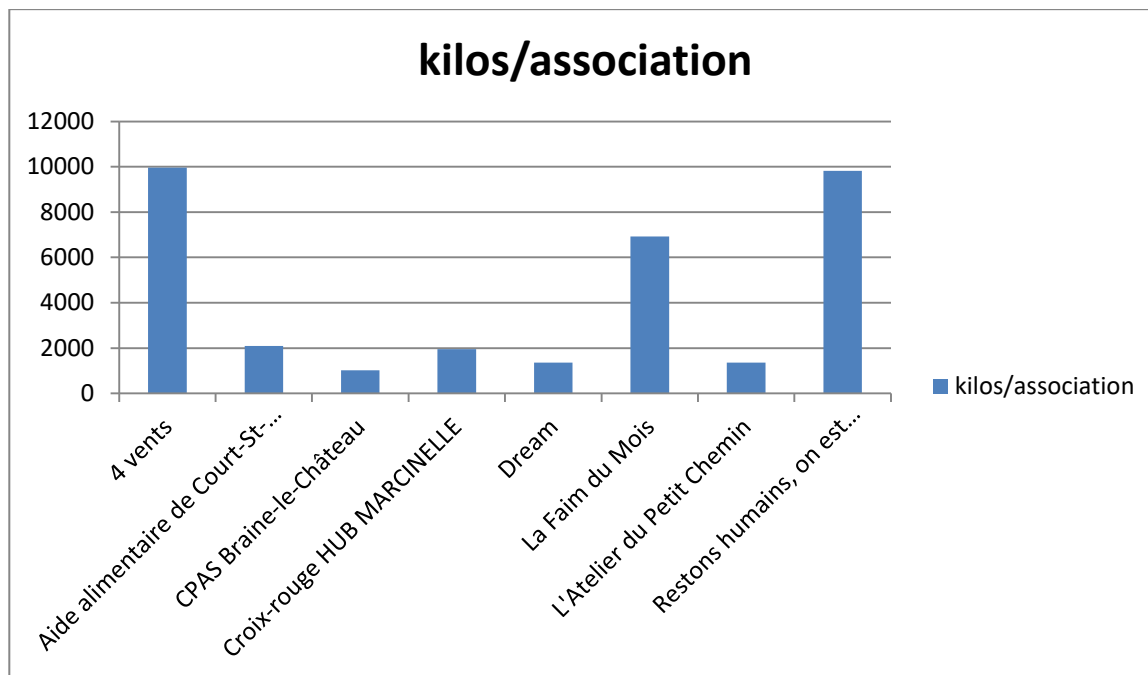
| Quantités récoltées en 2022 |                   |                  |                  |                 |               |                   |                     |        |                |
|-----------------------------|-------------------|------------------|------------------|-----------------|---------------|-------------------|---------------------|--------|----------------|
| Banque alimentaire          |                   |                  |                  |                 |               | Hors Banque Alim. |                     |        | Total          |
|                             | CARREFOUR         | COLRUYT          |                  |                 | ALDI          |                   |                     |        |                |
|                             | Carrefour St Jean | Colruyt Waterloo | Colruyt Nivelles | Colruyt Genappe | Aldi Genappe  | CIPAPI            | Boulangerie Demaret | Autres |                |
| Janvier                     | 6.768             | 1.896            | 1.756            | 861             | 1.325         | 903               | -                   | -      | 13.509         |
| Février                     | 2.634             | 2.041            | 2.139            | 1.098           | 1.144         | 555               | -                   | -      | 9.612          |
| Mars                        | 3.329             | 2.529            | 1.966            | 1.222           | 1.422         | 891               | -                   | -      | 11.360         |
| Avril                       | 3.082             | 2.975            | 2.101            | 1.159           | 1.110         | 872               | 237                 | 50     | 11.586         |
| Mai                         | 2.704             | 1.017            | 744              | 3.136           | 3.714         | 1.027             | 226                 | 136    | 12.703         |
| Juin                        | 3.921             | 1.868            | 2.033            | 1.134           | 1.368         | 1.491             | 327                 | 2.500  | 14.641         |
| Juillet                     | 4.596             | 3.322            | 2.889            | 1.232           | 1.305         | 1.526             | 570                 | 133    | 15.573         |
| Août                        | 3.375             | 3.454            | 2.754            | 1.465           | 1.284         | 1.538             | 446                 | 1.074  | 15.390         |
| Septembre                   | 3.842             | 1.933            | 2.351            | 1.254           | 1.035         | 910               | 611                 | 20     | 11.956         |
| Octobre                     | 2.706             | 3.322            | 2.625            | 1.095           | 1.087         | 1.121             | 336                 |        | 12.293         |
| Novembre                    | 3.703             | 2.981            | 2.568            | 2.860           | 1.349         | 1.540             | 279                 |        | 15.281         |
| Décembre                    | 4.882             | 3.224            | 2.205            | 1.443           | 1.818         | 2.030             | 222                 |        | 15.824         |
| <b>Total</b>                | <b>36.956</b>     | <b>24.357</b>    | <b>21.358</b>    | <b>13.657</b>   | <b>14.796</b> | <b>10.833</b>     | <b>2.753</b>        |        | <b>159.728</b> |

## B. Objectif « zéro gaspillage et zéro déchet »

### 1) Redistribution des surplus

L'approvisionnement est et reste imprévisible. En cas d'afflux massif de marchandises, nous contactons d'autres associations actives dans l'aide alimentaire ou l'action sociale afin d'éviter le gaspillage alimentaire, notre principale mission. Etant donné les nouveaux partenariats établis, en 2022, nous avons ainsi **redistribué un peu plus de 39 tonnes de denrées à d'autres associations**.

Voici la répartition des dons extérieurs dans le tableau ci-dessous. Les associations reprises sont celles ayant bénéficié de plus de 1.000kg de denrées, cela représente 73,3% des dons extérieurs.



Cette quantité a presque doublé par rapport à l'année dernière. Aussi, nos contacts ont évolués et seules certaines structures en dehors du Brabant Wallon arrivent à prendre la globalité de nos denrées, comme le Hub de Marcinelle ou la Faim du Mois à Charleroi par exemple.

L'approvisionnement d'autres structures est un potentiel intéressant pour l'évolution de Solidons, notamment au travers de notre ambition de plateforme d'aide alimentaire provinciale. Dans ce sens, un réseau de partenaires associatifs a été établi afin d'optimiser la gestion de ces denrées.

### 2) Gestion des déchets

Nous avons pu optimiser la gestion de nos déchets en 2022. Une première démarche avait été entamée en 2021 au travers de station de biométhanisation, nous avons pu aller plus loin dans cette perspective.

Nous avons établi un partenariat avec une ferme à Genappe afin que les pains rassis servent en nourriture animale prioritairement. Aussi, nous avons arrêté les retraits des déchets de la part de Renewi et la globalité des déchets organiques sont orientés vers la biométhanisation.

Il s'agit là d'une optimisation autant sur le plan environnemental qu'économique pour Soli-dons. Ainsi, nous respectons l'échelle de Lansink pour le mieux.

Un potentiel réside encore dans la transformation des denrées organiques abimées (compote, confiture, soupe, ...) plutôt que de les envoyer vers l'alimentation animale voire la biométhanisation. En effet, nous jetons actuellement +-50kg par jour de déchets organiques.

## 4. La distribution de colis alimentaires

Pour rappel, le fonctionnement actuel de Soli-dons est le suivant : 2 mois de colis alimentaires gratuits (à raison d'1x/sem maximum) puis 20 colis alimentaires à 2€ symbolique pour le bénéficiaire.

Contrairement à d'autres dispositifs d'aide alimentaire existants, **l'évaluation de « l'état de pauvreté » des bénéficiaires** n'est pas réalisée au sein de l'ASBL. Celui-ci est déterminé par nos **partenaires de première ligne (principalement les CPAS)** avec lesquels nous avons une **convention de partenariat** et qui nous font parvenir les demandes d'aide alimentaire.

Pour les communes hors Nivelles couverte, la distribution a lieu une fois par semaine. On retrouve ainsi le planning de distribution suivant pour la semaine.

| Lundi    | Mardi    | Mercredi | Jeudi    | Vendredi | Samedi   |
|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| Nivelles | Nivelles | Nivelles | Nivelles | Nivelles | Nivelles |
|          | Rebecq   | Ittre    | Genappe  | Seneffe  |          |

L'année 2022 a permis de consolider nos antennes et leur fonctionnement auprès de nos 5 CPAS partenaires : Nivelles, Rebecq, Ittre, Genappe et Seneffe.

Suite à l'analyse budgétaire de l'ASBL, **chaque colis coûte 6€ à Soli-dons** (hors charge salariale). Aussi, pour arriver à un équilibre, une contribution financière a été demandée aux CPAS partenaires à hauteur de 4€ pour les colis payants, et 2€ pour les bénéficiaires. Les 2 mois de colis gratuits sont entièrement à charge de Soli-dons. Aussi, Soli-dons prend en charge la contribution financière des associations partenaires envoyant des bénéficiaires.

Une convention a ainsi été signée ou annexée par chaque CPAS partenaire durant le deuxième trimestre de l'année.

Un autre changement plus léger a été opéré. Etant donné le faible nombre de colis alimentaires pour Seneffe, il a été convenu que le CPAS vienne faire un retrait à Soli-dons pour se charger de la distribution par eux même.

Afin de compléter la semaine de distribution, des discussions ont été établies en fin d'année avec le **CPAS de Villers-la-Ville** afin de lancer une nouvelle antenne sur cette commune les lundis.



Nous avons également des conventions d'aide alimentaire avec d'autres partenaires actifs dans l'aide sociale. Il s'agit de :

- L'AMO TEMPO (Service d'Aide aux jeunes en Milieu Ouvert)
- La Cordée et L'Exception (services d'accompagnement)
- Village N°1
- Le Bric
- Le Goéland et Les 4 Vents (maisons d'accueil)
- Le service de Santé Mentale de Nivelles
- La Touline

Le tableau suivant est un résumé du nombre de colis distribués sur l'année ainsi que le nombre de personnes en ayant bénéficié par mois tous partenaires sociaux confondus.

| MOIS          | COLIS       | PERSONNES    |                  |
|---------------|-------------|--------------|------------------|
|               |             |              | moyenne par sem. |
| Janvier       | 354         | 811          | 203              |
| Février       | 371         | 837          | 209              |
| Mars          | 454         | 850          | 213              |
| Avril         | 385         | 958          | 240              |
| Mai           | 338         | 808          | 202              |
| Juin          | 312         | 853          | 213              |
| Juillet       | 285         | 680          | 170              |
| Août          | 347         | 764          | 191              |
| Septembre     | 333         | 793          | 198              |
| Octobre       | 366         | 896          | 224              |
| Novembre      | 379         | 942          | 236              |
| Décembre      | 443         | 1089         | 247              |
| <b>TOTAUX</b> | <b>4367</b> | <b>10281</b> | <b>212</b>       |

La dernière colonne a été expressément mentionnée pour nuancer l'accès à ces colis alimentaires.

En effet, les bénéficiaires de nos colis alimentaires viennent majoritairement 28 semaines (2 mois gratuits + 20 colis payants) pour leur colis, à raison d'une fois par semaine. Ainsi en prenant ce paramètre en compte, sur une année (soit 52 semaines), ce sont ainsi moins de 400 personnes qui bénéficient des 4367 colis distribués en 2022.

Ces chiffres nous permettent avant tout de nous rendre compte de deux aspects :

- La demande en aide alimentaire est trop importante pour pouvoir y répondre
- Un choix stratégique a été fait par Soli-dons depuis son lancement pour fournir des colis alimentaires de qualité plutôt que d'en fournir énormément en quantité.

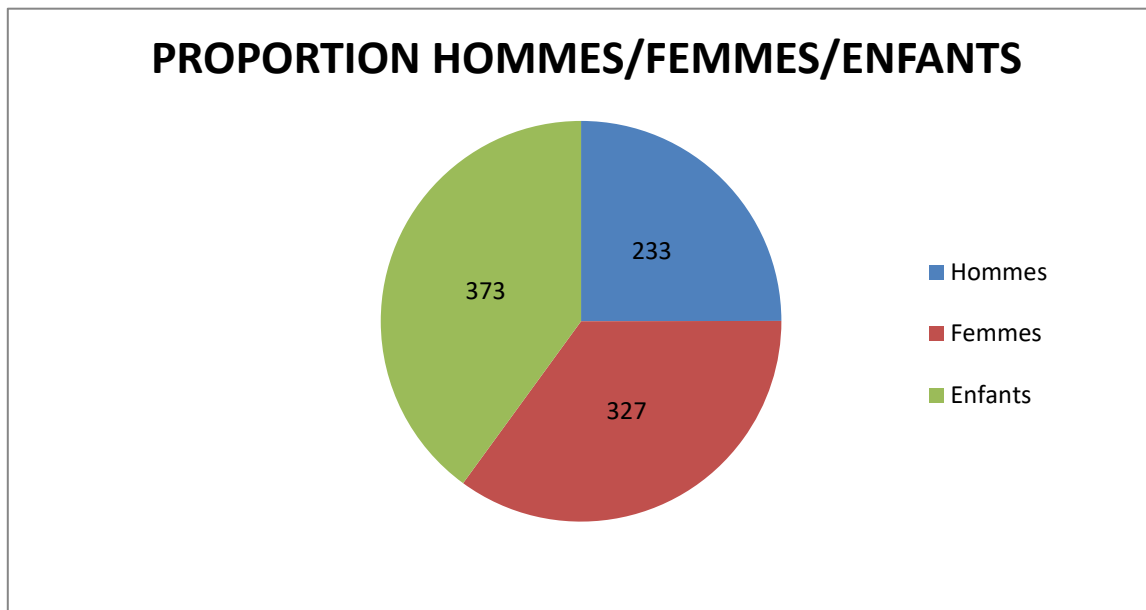
Nous remarquons que nous avons distribués 518 colis alimentaires de moins que l'année précédente. Cette situation peut s'expliquer par trois potentielles causes :

- Le local actuel est saturé en espace. La capacité maximale ayant été atteinte, nous ne pouvons pas accueillir de nouveaux donateurs récurrents ni augmenter notre nombre de préparation de colis alimentaires quotidiens.  
Ce double problème se résoudrait au travers de notre nouveau local qui permettrait de gérer plus de flux de denrées mais aussi qui aurait une place suffisante pour confectionner plus de colis.
- Les demandes de colis alimentaires, en particulier sur Nivelles, ne sont plus renouvelées une fois la demande gratuite et payante écoulee (soit 28sem en général). La conséquence indirecte de cette décision doit être suivie de près afin d'éviter un non-recours au soutien alimentaire fourni, notamment sur Nivelles. En effet, la majeure partie des personnes ont encore besoin d'une aide alimentaire une fois les 28 semaines classiques écoulées.
- Les colis alimentaires ont été arrêtés pendant les deux dernières semaines de mai. Ce choix a dû être fait car il n'y avait plus de personne sous contrat art.60 au sein de Soli-dons pour maintenir les distributions.

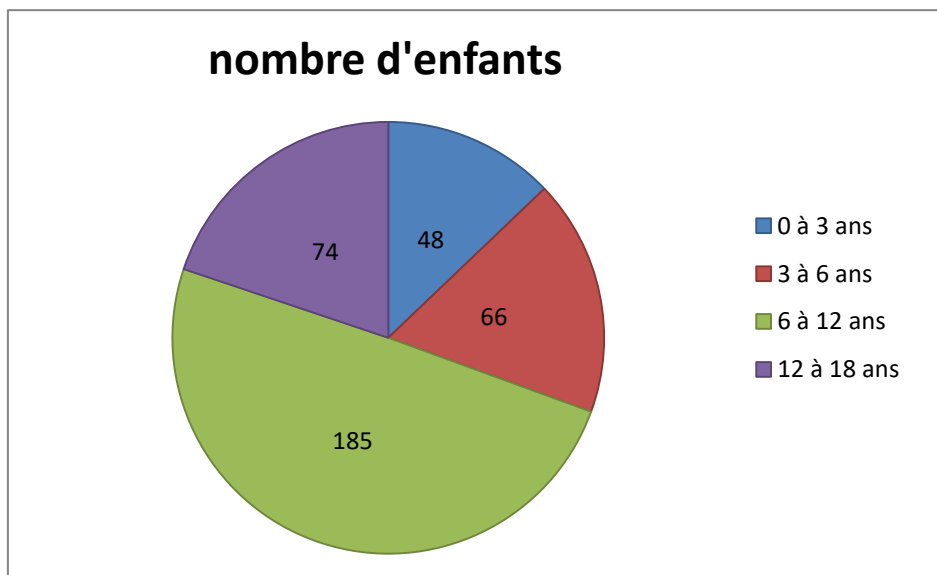
Le tableau ci-dessous reprend la répartition des colis par lieu de distribution :

|                  | Nivelles | Rebecq | Ittre | Genappe | Seneffe |
|------------------|----------|--------|-------|---------|---------|
| <b>Janvier</b>   | 234      | 24     | 26    | 44      | 21      |
| <b>Février</b>   | 240      | 45     | 25    | 45      | 16      |
| <b>Mars</b>      | 283      | 62     | 39    | 53      | 17      |
| <b>Avril</b>     | 250      | 41     | 25    | 50      | 19      |
| <b>Mai</b>       | 259      | 34     | 5     | 28      | 12      |
| <b>Juin</b>      | 182      | 44     | 25    | 43      | 18      |
| <b>Juillet</b>   | 181      | 46     | 19    | 19      | 20      |
| <b>Août</b>      | 197      | 64     | 20    | 38      | 19      |
| <b>Septembre</b> | 196      | 49     | 22    | 47      | 19      |
| <b>Octobre</b>   | 234      | 50     | 16    | 53      | 13      |
| <b>Novembre</b>  | 252      | 36     | 24    | 48      | 19      |
| <b>Décembre</b>  | 296      | 44     | 17    | 67      | 19      |
| <b>MOYENNES</b>  | 234      | 45     | 22    | 45      | 18      |
| <b>TOTAUX</b>    | 2804     | 539    | 263   | 535     | 212     |

Au cours de l'année 2022, **327 femmes, 233 hommes et 373 enfants** ont pu bénéficier d'un soutien alimentaire pendant plusieurs mois de Soli-dons.



Au sein de la catégorie des enfants, nous observons que presque la moitié des enfants sont âgés de 6 à 12, soit 185 sur 373 personnes de moins de 18ans.



## 5. Nos autres actions et projets réalisés en 2021

### A. Précarité menstruelle

Suite au soutien financier reçu par la Région Wallonne contre la précarité menstruelle. Une fois par mois, nous avons organisé des distributions de protections hygiéniques aux femmes usagères de notre service d'aide alimentaire.

Au total, ce sont plus de **489 sachets de protection hygiénique** qui ont été distribués sur 2022.

Au-delà de cet acte concret, l'ensemble de nos bénéficiaires ont été sensibilisé à cette thématique qui reste un tabou pour trop de monde actuellement dans la société.

Une piste de travail pour 2023 serait l'organisation d'un atelier de couture en partenariat avec Bruzelles directement.

### B. Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire

- Nous avons établis un partenariat rapproché avec l'Atelier du Petit Chemin pour transformer les pommes, poires et autres denrées en surplus pour la **fabrication de compotes et confitures**. Ce projet test a été une réussite et les bocaux ont été répartis à moitié dans les colis alimentaires et l'autre moitié vendue à prix de soutien pour l'ASBL.
- Un **atelier cuisine** a été organisé en partenariat avec le CPAS de Nivelles. Organisé par et pour les bénéficiaires, deux colis alimentaires types ont été transformés et mangés par les participants. Accompagné par un bénévole professionnel en cuisine, la matinée a servi à échanger les bonnes pratiques pour conserver plus longtemps les produits. Grâce aux nombreuses idées de recettes, l'ensemble des produits ont été remodelés pour donner un super repas pour les participants.

### C. Divers

- La demande d'agrément pour la **déductibilité fiscale** des dons introduite auprès du SPF Finances début de l'année a été approuvée pour une période de 3 ans (2023-2026).
- Tout au long de l'année, nous avons pu faire bénéficier de notre partenariat avec **GoodstoGive** à nos usagers. Ce soutien leur permet d'achat à prix minime de produits non alimentaires (hygiène, vestimentaire, ...).
- Une **fête d'Halloween** a été organisée par l'équipe de Soli-dons. Au programme : marche solidaire, barbecue, visite de Soli-dons, vente des compotes et confitures maison, ... et soirée karaoké ! Pour cette journée du samedi 29 octobre, une petite centaine de personnes ont défilés au long de la journée.

- Nous avons été récupérer plusieurs palettes de produits suite à la fermeture de Logistic Nivelles, dépôt d'approvisionnement de tous les carrefours franchisés de Belgique.
- Comme chaque année nous avons pu soutenir nos usagers en organisant la venue de Saint-Nicolas dans nos locaux. Chaque enfant a pu repartir avec un cadeau issu de **l'opération « shoebox »**.
- Pour la Noël, nous avons réitérer notre collaboration avec le Club Rotary de Villers-la-Ville afin d'offrir un livre pour chaque enfant, livre choisi par l'enfant lui-même.

## 6. Ressources humaines

### A. Situation générale et évolution

Afin de mener à bien son travail quotidien, **Soli-dons fonctionne avec 7 personnes à chaque jour**. 4 personnes en charge de la collecte, du tri, de la confection des colis et de la distribution. Une personne en charge de l'encadrement de ces 4 personnes et du suivi administratif. Enfin, une dernière personne se charge de la coordination et du développement de l'ASBL.

La situation budgétaire instable de Soli-dons engendre des conséquences directes sur les emplois de l'ASBL.

Ainsi, le poste de chauffeur n'a pas su être maintenu en 2022. Nous travaillons ainsi exclusivement avec des chauffeurs sous contrat art.60.

Le poste de chargé de projets à temps plein a laissé place (en avril) à un poste de coordination à  $\frac{3}{4}$  temps (en juin).

Afin d'évoluer, une recherche de bénévoles réguliers a été faite. Depuis lors, nous pouvons compter sur 3 bénévoles réguliers qui soutiennent l'équipe au quotidien.

En 2022, Soli-Dons a pu compter sur une équipe composée :

- De **deux salariés** :
  - une employée administrative à temps plein, engagée depuis 2019 et financée par Viva For Life
  - Un poste de chargé de projet transformé en coordination.
- De **personnes en insertion professionnelle** via le dispositif **Art 60** en partenariat avec les CPAS de Nivelles, Seneffe, Genappe et Ittre.
- De manière plus ponctuelle :
  - de personnes condamnées à effectuer une **peine de travail** via un nouveau partenariat avec la Maison de Justice de Nivelles
  - de **bénévoles** plus récurrents et de jeune du **Service Citoyen**
  - de **stagiaires** de l'Ecole Provinciale des Métiers de Nivelles

### B. Les contrats article 60

Soli-dons est une ASBL active dans la réinsertion socio-professionnelle.

Sur l'année 2022, Soli-dons a permis à **8 personnes** une réinsertion socio-professionnelle.

La convention de collaboration pour la réinsertion avec le CPAS de Seneffe a pris fin car les intérêts de Soli-dons ont été mis à mal.

Les contrats article 60 (art.60) sont, de manière optimale au nombre de 4 pour que Soli-dons fonctionne correctement.

Depuis la fin de contrat du chauffeur en décembre 2021, il est nécessaire que les art.60 soient dotées, au moins pour deux des quatre, du permis B.

Malheureusement, la recherche de candidats art.60 a été fortement impactée par le COVID 19. Les services de réinsertion des CPAS partenaires nous envoient moins de candidats.

Un exemple très concret de cette conséquence a été la fermeture des antennes de distribution les deux dernières semaines de mai 2022 faute de nouveaux art.60 pour remplacer les contrats sortants. Heureusement, un candidat a été trouvé dans les deux semaines...

Cette situation risque de se reproduire. Aussi, certaines mesures ont été prises :

- **L'employée administrative a été formée pour prendre le back-up** en cas d'absence ou de manque de candidats.
- Un **réseau de bénévoles réguliers a été établi**
- Une **nouvelle convention de partenariat a été signée avec le CPAS de Braine l'Alleud** pour la mise à disposition d'art.60

## 7. Le financement de notre activité

Les financements de l'ASBL sont doubles : des subsides et des recettes d'activités diverses.

Les subsides représentent 7/8<sup>ème</sup> du budget de l'ASBL pour 2022.

### A. Les subsides

Comme indiqué dans le rapport d'activité de 2021, **les subsides sont actuellement non récurrents**.

Aussi, une série d'appels à projet et de demandes de subside ont été remplies par Soli-dons pour l'année 2022. Nous avons reçu une partie des réponses, les voici dans le tableau ci-dessous :

| Subside                                   | Montant demandé | Montant obtenu | utilisation des budgets                  |
|-------------------------------------------|-----------------|----------------|------------------------------------------|
| Viva For Life 2021                        | 50.000 €        | 37.500 €       | Frais de personnel                       |
| Région Wallonne VFL 2021                  |                 | 12.500 €       | Frais de personnel                       |
| RW : plateforme d'aide alim. 1            | 60.000 €        | 30.800 €       | Capital : Achat nouvelle camio           |
| RW : plateforme d'aide alim. 2            | 25.000 €        | 19.170 €       | Capital : travaux local + nouvelle camio |
| Province du BW                            | 45.000 €        | 30.000 €       | Frais de fonctionnement et personnel     |
| Province du BW                            | 10.000 €        | 19.000 €       | Capital : travaux nouveau local          |
| RW : précarité menstruelle                | 30.000 €        | 13.500 €       | frais de personnel                       |
| FRB - fond énergie                        | 5.000 €         | 5.000 €        | frais de fonctionnement                  |
| Viva For Life 2022                        | 70.000 €        |                |                                          |
| RW : réutilisation (économie circulaire)  | 25.000 €        |                |                                          |
| RW : sortie de la pauvreté                | 123.362 €       |                |                                          |
| FRB : Appel Solidarités Alimentaires 2022 | 7.500 €         |                |                                          |
| Relais Social du BW                       | 5.000 €         |                |                                          |

en attente de réponse

réponse négative

réponse positive (malgré un budget demandé différent)



De manière plus concise, on retrouve 3 types de financements nécessaires pour Soli-dons au quotidien autant que son développement :

- Financement en **capital** :
  - la Région Wallonne pour l'achat d'une nouvelle camionnette et le financement d'une partie des travaux au futur local à Vieux-Genappe
  - La Province du Brabant Wallon pour le financement d'une partie des travaux au futur local à Vieux-Genappe
- Le financement en **frais de personnel et fonctionnement**, par ordre de grandeur :
  - Viva For Life
  - La Région Wallonne
  - La Province du Brabant Wallon
  - La Fondation Roi Baudouin

Trois subsides ont ainsi été remis afin de trouver un financement pour les frais de personnel et de fonctionnement de l'ASBL. Un point est prévu dans le chapitre suivant à propos des perspectives de subsides à aller chercher pour 2023.

## B. Les recettes d'activités diverses

En termes de recettes propres, citons principalement :

- La contribution financière des bénéficiaires pour les colis payants : 5.235,85 € soit plus de 500€ que l'an dernier.
- La contribution financière des CPAS : 4.480 €
- Les dons reçus : 350€ soit près de 1.000€ en moins que l'an dernier.
- La facturation des prestations de la camionnette : 874,78 €
- Le paiement du loyer de Prévention Jeunesse à hauteur de 3.600€ pour 2022.

## 8. Les perspectives et objectifs

### A. Maintenir l'emploi et le financement de l'ASBL

Pour le fonctionnement quotidien ainsi que le développement de Soli-dons, **il est essentiel de garantir deux postes à temps plein** :

- Le poste d'assistant administratif
- Le poste de coordination

Au-delà des emplois, **les frais de fonctionnement ne sont pas encore garantis pour l'année 2023**.

En ce sens, **3 appels à projets ont déjà été remis** comme indiqué au chapitre précédent.

Au-delà de ces demandes déjà effectuées, il est nécessaire d'entreprendre d'autres démarches :

1. Prévoir une rencontre auprès de Mme Morreale en ce qui concerne l'emploi et la lutte contre la précarité. Une demande de soutien APE pourrait être une piste de recherche
2. Prévoir une rencontre auprès de la Province du Brabant Wallon
3. Mener un travail de démarchage de mécènes et club de la région.

### B. La prise en charge du rôle de plateforme provinciale

#### *1) Déménager vers un local plus grand et plus adapté*

Notre capacité logistique étant aujourd'hui atteinte, il est devenu indispensable de déménager vers un local plus grand et plus adapté, dédié uniquement à la réception et à la valorisation des produits. Ce nouveau local permettra aussi d'améliorer les conditions de travail de l'équipe (espace, ergonomie).

De même, ce nouveau local permettra de répondre à nos deux missions de base :

- La lutte contre la précarité : **les sollicitations se font de plus en plus fortes pour faire face à la demande d'aide alimentaire**. Nos partenaires sociaux demandent plus de colis alimentaires. De nouveaux partenaires sociaux sont encore en attente pour l'ouverture d'une antenne sur leur territoire. Enfin, les partenaires de l'aide alimentaire nous sollicitent continuellement pour plus d'approvisionnement en denrées, comme ces 39 tonnes déjà envoyées en 2022 vers d'autres associations (voir chapitre 3)
- la lutte contre le gaspillage alimentaire : afin de répondre à la demande croissante d'aide alimentaire, **il est nécessaire de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement** et ainsi éviter le gaspillage alimentaire de ces partenaires de l'agro-industrie et de l'agro-commerce.

Aussi, **une esquisse a été établie**. Le plan A serait retenu avec quelques aménagements mineurs pour améliorer l'agencement des espaces. Le plan est en annexe en fin de document.

De manière plus concrète, **la demande de permis a été faite auprès de la Commune de Genappe**. Cette démarche est plus longue qu'une procédure classique car elle entraîne un changement d'affectation. Cette demande suit son cours et devrait aboutir dans le courant du deuxième trimestre 2023.

Les travaux commenceront dès que le permis est octroyé, une période d'un mois est nécessaire pour rénover le local. A cette fin, un budget de la Région Wallonne (+10.000€) a été obtenu. En effet, le budget de 19.000€ de la Province n'était pas suffisant étant donné l'inflation sur le secteur de la construction (+30%). Le budget pour l'aménagement est donc de +30.000€. **Nous espérons pouvoir être dans le local le 1<sup>er</sup> juillet.**

## *2) Le transport*

La camionnette blanche a rendu l'âme dans le deuxième trimestre 2022. La globalité de l'année a donc du fonctionner avec une seule camionnette. Cette situation n'est pas tenable sur le long terme autant pour l'équipe de terrain que pour le développement de Soli-dons au sein de son nouveau local.

Un premier budget avait été obtenu à la Région Wallonne de 30.800€ pour l'achat d'un véhicule frigorifique. Malheureusement le marché de la seconde main connaît une inflation sans précédent. Aussi, un budget supplémentaire de +9.000€ est prévu pour trouver ce véhicule.

## *3) Repenser la logique quotidienne de l'ASBL*

**Soli-dons entame sa deuxième année de transition** vers son rôle de plateforme d'aide alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire. L'année 2023 sera, idéalement, **la dernière année de transition**. Pour cela, certains changements vont s'opérer autant pour la stabilisation de Soli-dons que pour son nouveau rôle de plateforme.

Sur le terrain, il sera nécessaire de repenser les horaires de tournée de récolte avec deux camionnettes.

De même, les points de distributions devront être analysés en fonction de la capacité de Soli-dons autant au niveau du personnel, du transport que de l'espace de stockage. Aussi, certaines antennes pourraient être reprises par d'autres ASBL ou CPAS ; Soli-dons jouerait ainsi pleinement son rôle de plateforme.

Dans la continuité, Soli-dons ne pourra pas assurer le maintien de son local à Nivelles compte tenu des charges que cela représente. Une discussion est à prévoir avec le CPAS de Nivelles concernant l'équilibre à trouver pour apporter ce service d'aide alimentaire tout en optimisant au mieux les charges que cela incombe.

### *i. Le montage de la plateforme provinciale*

Depuis le troisième semestre, un groupe de travail s'est attelé à la réflexion d'une plateforme provinciale d'aide alimentaire. Pour cela, les acteurs importants ont été regroupés : la Croix-Rouge, active sur l'est du Brabant Wallon, les Restos du Cœur à Wavre, l'EFT Apides qui se charge d'une partie de la logistique de la Croix-Rouge et le Relais Social Intercommunal du Brabant Wallon.

Face à la baisse d'approvisionnement généralisée (-8,5% pour les invendus en Belgique en 2022<sup>2</sup>) et la hausse de la demande (+18,2% en Belgique en 2022<sup>3</sup>), l'idée est rassembler notre force de travail pour le territoire du Brabant Wallon plutôt que se mettre en concurrence et ainsi la déforcer.

Une attention particulière a été marquée sur le rôle de convergence d'intérêts pour cette plateforme. En effet, la baisse d'approvisionnement risque de s'aggraver pour plusieurs raisons déjà énoncées dans le chapitre 3.

Pour optimiser la logistique sur notre Province étendue, il a été décidé de mettre en place deux points de dépôts provinciaux. Le premier est dans notre futur local à Genappe. Avant d'entamer les démarches pour le second dépôt, il a été jugé préférable de chiffrer le potentiel de partenaires commerciaux autant que des possibilités de redistribution sur le côté est du Brabant Wallon.

Aussi, à l'initiative de Soli-dons, **un cadastre des associations d'aide alimentaire et des potentiels partenaires commerciaux** sur le Brabant Wallon a été effectué.

En parallèle, un travail est mené par Soli-dons pour **définir le meilleur montage juridique** pour ce type de plateforme.

---

<sup>2</sup> [https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/pres/230213-communique-de-presse-fr\\_file.pdf](https://www.foodbanks.be/dist/assets/img/upload/pres/230213-communique-de-presse-fr_file.pdf)

<sup>3</sup> idem

## 9. L'année 2022 en photos

Juin 2022 : Récolte de pommes de terre chez un agriculteur Nivellois.



Aout 2022 : Photo d'équipe avec l'Atelier du Petit chemin avec lequel les collaborations se sont soudées (restaurant d'équipe, dons de surplus alimentaires, les compotes et confitures faites par leur soin).



Octobre 2022 : Présentation de la collaboration entre le service citoyen et Soli-dons auprès de la Province du Brabant-Wallon.

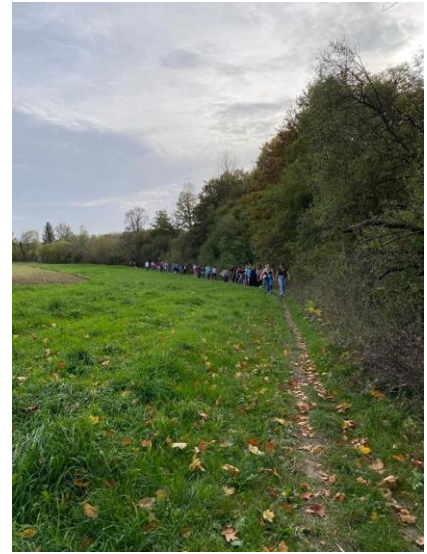


Avec le soutien de





Fin octobre 2022: Halloween et marche solidaire



Avec le soutien de



Novembre 2022 : Premier atelier cuisine chez Soli-dons, en partenariat avec la Ville de Nivelles.

Une grande réussite !



**SOLI-DONS**  
organise  
**SON 1ER ATELIER CUISINE**



Tu as reçu un colis et tu manques d'idées recettes?  
Inseris-toi

QUAND? **Samedi 26/11/2022 à 11h00**

OÙ? **Cuisine du CPAS  
Rue Samietta 70  
1400 Nivelles**

INSCRIPTION À SOLI-DONS OU AU  
067/87.87.23 (MAX 10 PERSONNES)



Avec le soutien de





Décembre 2022 : Saint-Nicolas chez Soli-dons !



Avec le soutien de





## 10. Annexe

